

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 14/03/2025

Quorum : 5

Présents : 8

Représentés : 1

Absents/excusés : 0

Votants : 9

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Présents : Albert HAVIN, René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et Représentés par : Monsieur FOUCHERE Olivier par Monsieur LEPRINCE Marc

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence LEPRINCE

DE_2025_011

Objet : Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles. Il rappelle qu'il convient de nommer également un nouveau Délégué à la Protection des Données suite à l'arrêt de la mission proposée depuis plusieurs années par AGEDI.

Il précise que 3 devis ont été reçus et propose de retenir l'offre de la société GAIA pour un montant annuel de 400 € HT.

Vu le CGCT,

Vu la réglementation en matière de RGPD,

Vu les offres reçues,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune de La Ferrière avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

- Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de La Ferrière.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat RGPD avec la société GAIA et tous documents relatifs à cette affaire

Pour extrait, copie conforme

La Ferrière, le 28 mars 2025

Le Maire, Marc LEPRINCE

*Acte rendu exécutoire
après transmission au représentant de l'Etat le 28/03/2025,
réception le 28/03/2025
et affichage, publication, notification le 28/03/2025*

